

## Plomb dans l'eau potable - Mise à jour – Juin 2016

### Mise en contexte

La Ville de Montréal envisage de faire une campagne de rappel de son plan d'action sur le plomb dans l'eau potable auprès des Montréalais cet été. Les citoyens qui habitent des maisons susceptibles d'être reliées au réseau d'aqueduc municipal par un raccordement en plomb (avec une entrée de service en plomb) recevront prochainement une lettre d'information de la Ville de Montréal.

Les informations concernant le risque à la santé associé au plomb dans l'eau potable ainsi que les recommandations de la Direction régionale de santé publique émises en 2007 sont toujours d'actualité ([www.dsp.santemontreal.qc.ca/eaupotable](http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/eaupotable)).

Après avoir analysé les données de plomb dans l'eau potable, la Direction régionale de santé publique de Montréal considère que:

- **Le risque à la santé est faible** et limité aux femmes enceintes (pour l'enfant à naître) et aux enfants de moins de 6 ans qui habitent une résidence de moins de 8 logements construite avant 1970 et ayant une entrée de service en plomb. En effet, ces enfants pourraient avoir un niveau de plomb dans le sang un peu plus élevé que le niveau moyen actuel des enfants québécois, mais moindre que celui de leurs parents lorsqu'ils étaient enfants.
- **Afin de réduire au minimum ce faible risque à la santé pour les enfants**, les femmes enceintes ainsi que les parents d'enfants de moins de 6 ans peuvent :
  - Utiliser un pichet filtrant, un filtre attaché au robinet ou un filtre installé sous l'évier qui sont certifiés NSF/ANSI n° 53 pour la réduction du plomb (indiqué sur l'emballage) et disponibles dans les quincailleries et certains magasins à grande surface, ou
  - Consommer de l'eau embouteillée

Cette précaution serait tout particulièrement pertinente pour les bébés alimentés avec des préparations commerciales de lait reconstitué avec de l'eau (lait concentré, lait en poudre).

De cette façon, l'exposition au plomb de ces enfants ne sera pas plus élevée que celle des autres enfants québécois.

Sur son site Internet, la Ville de Montréal ([www.ville.montreal.qc.ca/plomb](http://www.ville.montreal.qc.ca/plomb)) recommande également des gestes simples à intégrer aux habitudes quotidiennes qui permettent de réduire l'exposition au plomb provenant de l'eau potable :

- Laisser couler l'eau du robinet quelques minutes après qu'elle soit devenue froide (fraîche l'été) avant de la boire, surtout si elle a séjourné de longues heures dans les tuyaux (le matin et au retour du travail).
- Après avoir laissé couler l'eau du robinet, remplir un pichet qu'il est possible de conserver quelques jours au réfrigérateur.
- Utiliser toujours l'eau froide pour cuisiner (café, thé, cuisson des légumes, des pâtes, du riz, etc.).
- Nettoyer régulièrement l'aérateur (petit tamis) du robinet.

Il faut également noter qu'il est inutile de faire bouillir l'eau : le plomb ne s'évapore pas et n'est pas détruit par l'ébullition.

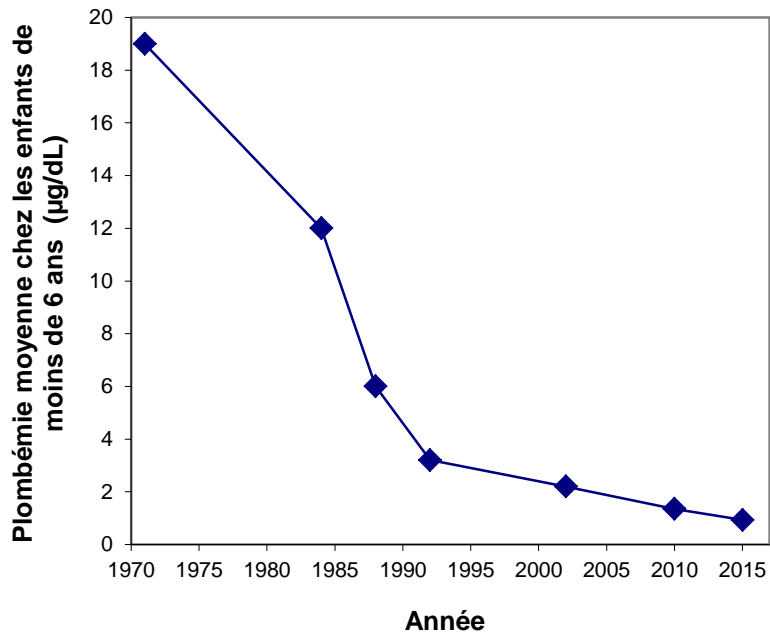
## Le plomb et la santé

Chez les jeunes enfants, les effets du plomb sur la santé associés au dépassement du seuil de plombémie considéré élevé par la santé publique (10 microgrammes par décilitre de sang ou 10 µg/dL de sang) seraient de nature neuro-comportementale (diminution de la capacité d'apprentissage et du développement intellectuel de l'enfant). Or, la Direction régionale de santé publique de Montréal estime que les niveaux moyens de plomb dans le sang des enfants qui habitent une maison avec une entrée de service en plomb sur l'île de Montréal et qui boivent l'eau du robinet ne dépasseraient pas 10 µg/dL de sang, à moins qu'ils soient exposés à d'autres sources importantes de plomb (ex. vieilles peintures au plomb). **D'ailleurs, une telle plombémie associée à la présence de plomb dans l'eau potable n'a jamais été rapportée sur l'île de Montréal.**

Les enfants sont actuellement beaucoup moins exposés au plomb que par le passé. En effet, au cours des dernières décennies, l'application de normes plus restrictives a permis d'éliminer pratiquement tout le plomb de l'essence, des boîtes de conserve alimentaire, de la peinture, des soudures de plomberie et des autres matériaux.

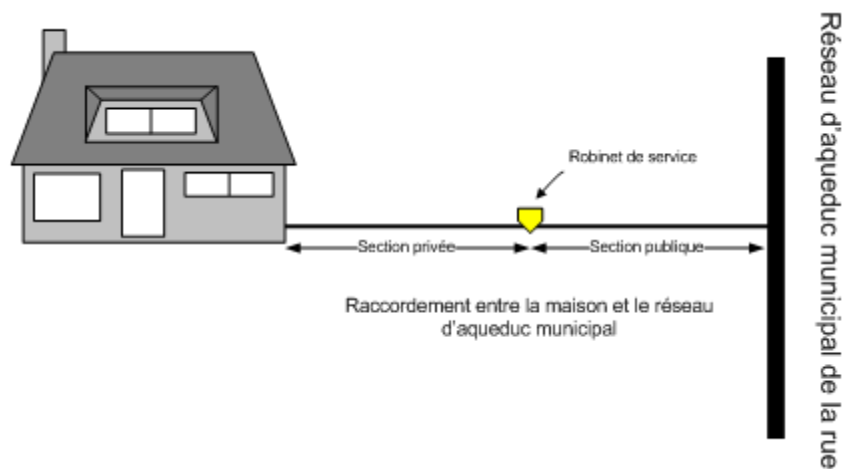
Durant les années 1970, les concentrations de plomb dans le lait des préparations commerciales pour nourrissons « prêt à servir » étaient en moyenne de 70 µg/L en raison de la présence de soudure en plomb dans les boîtes de conserve; aujourd'hui les soudures en plomb ne sont plus permises dans les boîtes de conserve destinées aux produits alimentaires. De même, les concentrations moyennes de plomb dans l'air ambiant ont diminué de 97% au cours des dernières décennies, passant de 70 µg/m<sup>3</sup> en 1970 à moins de 0,01 µg/m<sup>3</sup> en 2008.

Ces mesures prises par les autorités gouvernementales ont permis de réduire considérablement l'exposition de l'ensemble de la population québécoise au plomb : les niveaux de plomb dans le sang des enfants ont, par conséquent, grandement diminué, passant de presque 20 µg/dL de sang en 1972 à environ 1 µg/dL de sang en 2016.



## Remplacement des entrées de service en plomb

La Direction régionale de santé publique considère que la campagne de rappel de la Ville de Montréal permettra aux citoyens résidant dans des maisons de moins de 8 logements construites avant 1970 d'être informés de la présence possible d'une entrée de service en plomb. Rappelons qu'une entrée de service en plomb comporte deux sections : la section publique de la ville et la section privée du propriétaire de la résidence. L'une ou l'autre de ces sections, ou les deux, peuvent être en plomb.



Pour être assuré que l'eau potable de ces résidences respecte la norme québécoise de plomb dans l'eau potable de 10 microgrammes par litre (10 µg/L) après 5 minutes d'écoulement

([Règlement sur la qualité de l'eau potable](#)), il est important que les deux sections ne soient pas en plomb. Lorsque la Ville de Montréal remplacera sa section publique en plomb, les propriétaires des résidences pourront alors profiter des travaux en cours pour changer leur section privée si celle-ci est également en plomb.

Pour de plus amples informations, consulter la section Plomb dans l'eau potable :  
[www.dsp.santemontreal.qc.ca/eaupotable](http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/eaupotable)